



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 10/11/2022

Sous la Présidence de M. BURRUS

Nombre de membres : 14

Etaient présents : 10 membres – 2 procurations - 12 votants

Finances 237/2022 : Information sur les actions réalisées suite au rapport d'observations de la Chambre Régionale des comptes

Jean-Marc Burrus présente :

Lors de la séance du 15 juin 2021, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de la Communauté de Communes du Val d'Argent a été présenté, suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Val d'Argent à partir de l'exercice 2015.

L'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières dispose que « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L.143-9 ».

Dans son rapport, la CRC a notamment formulé 4 rappels au droit :

1. Avis de l'assemblée délibérante sur le rapport écrit des administrateurs de la SPL EVA
2. Production d'un rapport écrit comportant les comptes et une analyse sur la qualité du service
3. Soumettre à l'assemblée délibérante les comptes de l'office du tourisme
4. Réviser la convention avec le Centre-Socio-Culturel du Val d'Argent

Lors du conseil du 30 juin 2022, les rapports de la SPL EVA et les comptes de l'Office du Tourisme vous ont été présenté.

Concernant la convention avec le Centre-Socio-Culturel du Val d'Argent, elle est en cours de révision.

Les élus du bureau ont rencontré le directeur et le président du CSCVA et une nouvelle convention sera proposée au conseil de décembre. Le choix du mode de la subvention sera reprecisé et la convention sera plus précise.

Les autres actions menées sont détaillées le rapport en annexe à la présente délibération.

Delibération rendue exécutoire par publication à compter du 24/11/2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite au rapport de la Chambre Régional des Comptes.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)

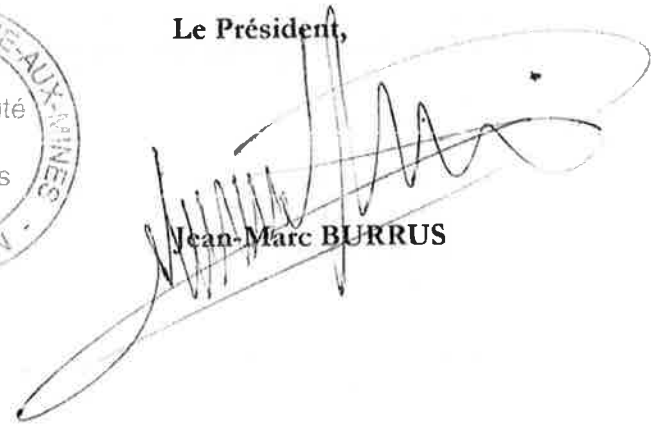
La secrétaire de séance,



Noëlie HESTIN



Le Président,



Jean-Marc BURRUS